

Document Graphique

3
Carte Patrimoine
Règlement A

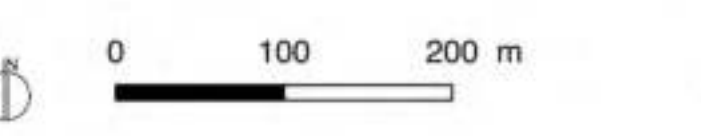
Arrêt du projet le 20 juin 2018
Validation par la CRPA le 22 juin 2018
Validation par la CLAVAP le 07 mars 2019

Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du
20 juin 2019
Pour le Président de la Communauté urbaine d'Arras
Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme

Frédéric Leturque

ALAP
architecte paysage
mandataire de l'équipe
Marie-Hélène Micau architecte du patrimoine 2, C86 Rivier 75020 Paris
Jean-Benoît Stoppin architecte du patrimoine 76, Av. René Lachet 59000 Clichy
Aline Le Coeur paysagiste 1, rue Gounod 59000 Lille
Biotopie écologues, 2A de la Main, av. de l'Europe 62720 Winant

- PÉRIMÈTRE AVAP
- MONUMENT HISTORIQUE
 - Bâti
 - Bâti + espace ouvert
- SITE CLASSÉ
- LIMITE COMMUNALE



- ÉLÉMENTS PAYSAGERS
 - Cours d'eau structurant
 - Espace public structurant
 - Jardin ou parc ouvert au public d'intérêt
 - Jardin privé d'intérêt
 - +++ Ordonnance végétale structurante
 - Clôtures
- AUTRES ESPACES PARTICIPANT À LA TRAME VERTE ET BLEUE URBAINE
 - surfacique
 - linéaire
- ÉLÉMENTS DE MÉMOIRE
 - ★ mémoire des cours d'eau
 - ★ mémoire arrageoise
 - ★ autre élément remarquable
- VUES À PRÉSERVER
 - axée
 - panoramique

